

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS DE COTATION

DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DC/C-BHA/SG/BEC/2025 DU 17/09/2025
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUDI, DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

LOCALITE CONCERNEE: ECOLE PUBLIQUE DE MOUDI

FINANCEMENT : BIC, Exercice 2025

REFERENCES BUDGETAIRES

Imputation budgétaire : 221 100

1. Objet de la Cotation

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire d'Investissement Communal 2025, le Maire de la Commune de BOURHA, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de BOURHA, un Avis de Cotation National ouverte relatifs aux **TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUDI, DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Avis de cotation, comprennent tous les certains activités et détaillés, Ces prestations sont décrites au Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) tel qu'il suit :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonnerie ;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Peinture ;

2. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Avis de Cotation est de deux (02) mois.

3. Allotissement

Les travaux objet du présent Avis de Consultation sont constitués en lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de

6. Participation et origine

Le présent Avis de Cotation est ouvert aux Entreprises qui font dans le domaine des BTP de droit Camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent dossier d'Offres.

7. Financement

Les travaux du présent Avis de consultation sont financés par le BIC, Exercice 2025.

Imputation budgétaire : 221 100

Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel soit **(210 000) deux cent dix mille francs CFA** établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 du DC et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. **dix millions Cinq Cent Mille (10 500 000) F CFA TTC.**

8. Consultation du Dossier

Le Dossier de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de BOURHA, dès Publication de l'avis de Consultation.

9. Acquisition du Dossier de cotation

Le dossier peut être retiré au Secrétariat du Maire de la Commune de BOURHA dès publication du présent avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Consultation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Vingt mille francs (20 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de la Commune de BOURHA.

10. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies et une marquées comme telles, devra par venir au Secrétariat du Maire de la Commune de BOURHA au plus tard le 08/10/2025 à 10 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N°001/DC/C-BHA/SG/BEC/2025 DU 17/09/2025
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUDI, DANS LA COMMUNE DE BOURHA,
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, d'un montant de **(210 000) deux cent dix mille francs CFA** valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du Dossier de Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du de Demande de Consultation sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou toute pièce du dossier administratif ou encore le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 08/10/2025 à 11 Heures précises dans la salle délibération de la Commune de BOURHA.

13 Evaluation des Offres;

13.1 Critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission et récépissé de la CDEC ;
- Non-conformité ou absence après un délai 48h d'une pièce du dossier administratif ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché ; au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues conformément à la Lettre Circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25/01/2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés.

14 Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90)** jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15 Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, satisfaisant la DC, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à l'avis de consultation.

16 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la Commune de Bourha.

Fait à BOURHA le 17 SEPT 2025

Le Maire (Maître d'Ouvrage),



Ampliations :

- Préfet MAYO TSANAGA;
- ARMP/EXTREME NORD (pour insertion dans le JDM);
- DD MINMAP MAYO-TSANAGA
- Président CIPM (pour information);
- ST/C.O (pour archivages) ;
- Affichage.